



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC
Excusé : M. RAMACKERS

PV du 29 avril 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 24 et 25 mai 2025, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX

- Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 3 mai 8 heures au lundi 5 mai 2025 12 heures.
- Fermeture des terrains du stade Norbert Batigne le samedi 24 mai 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil pendant les jours fériés 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

- Fermeture du stade Babin à La Norville et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.
- Fermeture du stade Babin à La Norville
 - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 4 mai 2025
 - Terrain d'honneur le samedi 7 juin 2025
 - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 8 juin 2025

Courrier de COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Fermeture des installations du stade des Bergeries le 1^{er} mai 2025.



Arrêté Municipal de la Mairie de LA FERTE ALAIS

Fermeture du stade Carnot du samedi 19 avril au 3 mai 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLEMORISSON

Fermeture du stade des Erables du 29 avril 2025 au 1^{er} aout 2025.

Courriel du service des sports de la Mairie de LISSES

Fermeture du complexe Stéphane Diagana (les 3 trois terrains) le samedi 24 mai 2025.

COUPES

Coupes de l'Essonne

Finales

Seniors Essonne : le 14/05/2025 à FLEURY

Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans : le 11/05/2025 à MASSY

U18, U16 et U14 : le 10/05/2025 à MASSY

Seniors F à 11, U18 F à 8 et U15 F à 8 : le 07/06/2025 à LARDY

Résultats : 1/4 de finale

U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US	3-0	STE GENEVIEVE FC
2	EVRY FC	1-1 (4-2 TAB)	RIS ORANGIS US
3	VAL YERRES CROSNE	4-2	ARPAJONNAIS RC
4	DOURDAN SPORT	2-4	LINAS MONTLHERY ESA

Résultats : ½ finale

Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	IGNY AFC 1	2-1	FLEURY 91 FC 2
2	SAVIGNY FOOT CO 1	3-2	LINAS MONTLHERY ESA 2

Seniors District

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	TREMPLEIN FOOT 1	3-0	ORSAY BURES FC 2
2	IGNY AFC 3	2-4	ST MICHEL FC 91 2

CDM

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MORSANG SUR ORGE FC	2-2 (2-1 TAB)	PORT. BRETAGNE
2	VAL YERRES CROSNE	2-2 (3-4 TAB)	LONGJUMEAU FC



Vétérans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC 2		ST GERMAIN LES ARPAJON
2	VIRY CHATILLON ES	0-5	BONDOUFLE AMC

+45 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MNVDB FC	2-0	ATHIS MONS USO
2	MORANGIS CHILLY FC	3-0	IGNY AFC

U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US	2-2 (4-5 TAB)	EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA		VAL YERRES CROSNE

U16

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2	3-3 (4-1 TAB)	MASSY 91 FC
2	BALLANCOURT FC	0-5	LINAS MONTLHERY ESA

U14

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC	0-3	BRETIGNY FCS
2	RIS ORANGIS US	3-1	BRUNOY FC

Séniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BOISSY FC 91 (FFT)	0-5	FLEURY 91 FC 2
2	ETAMPES FC (FFT)	0-5	TROIS VALLEES FC

U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VIGNEUX FCO	0-4	STE GENEVIEVE 2
2	TROIS VALLEES FC 2	5-0	VERRIERES LE BUISSON (FFT)

U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	5-0	ATHIS MONS USO 2 (FFT)
2	STE GENEVIEVE 2	5-0	ARPAJONNAIS RC (FFT)

FOOT FEMININ

Seniors F à 11 * D1

Match n° 29719368 remis au jeudi 1^{er} mai 2025

BOISSY FC 91 1 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de BOISSY FC 91.

La Commission reporte la rencontre au jeudi 8 mai 2025 à 17h30.



Match n° 29719370 du 3 mai 2025

ETAMPES FC 1 / PALAISEAU US 1 * D1

Demande d'ETAMPES FC de changement de date via Footclubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 3 mai 2025.

U15 F à 8

Match n° 53121595 du 3 mai 2025

BOISSY FC 91 1 / ST MICHEL FC 91 1 * Poule A

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53121643 du 3 mai 2025

ETAMPES FC 2 / VIGNEUX FCO 1 * Poule B

En raison de l'occupation des terrains, la Commission reporte la rencontre au jeudi 8 mai 2025 à 14h00.

Match n° 53121680 du 3 mai 2025

ARPAJONNAIS RC 1 / ST MICHEL FC 91 2 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX.

Courriel d'ARPAJONNAIS RC.

La Commission reporte la rencontre au 10 mai 2025.

Match n° 53121572 du 10 mai 2025

BOISSY FC 91 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * Poule A

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / COURCOURONNES FC 2 * D3/B

ORSAY BURES FC 2 / EPINAY ATHLETICO FC 2 * D4/A

MNVDB FC 2 / VIGNEUX FCO 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

COUDRAYSIEN FC 1 / BREUILLET FC 2 * D3/A

Accord de la Commission.



Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D2/B du 8 mai 2025 (remis) avancé au 6 mai 2025 à 20h15 au stade Alain Fournier n° 1 (terrain en herbe)

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

ST MICHEL FC 91 2 / EVRY FC 2 * D3/A remis au 1^{er} mai 2025

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'organisation).

Match n° 28883357 du 27 avril 2025

LISSOIS FC 3 / ORSAY BURES FC 3 * D5/B

Demande de LISSOIS FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs le 24 avril 2025.

Accord d'ORSAY BURES FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à LISSOIS FC pour demande tardive.

Match n° 28598797 remis au jeudi 8 mai 2025

IGNY AFC 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D1

Demande d'IGNY AFC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le jeudi 8 mai 2025 à 15h00.

CHAMPIONNAT CDM

Demandes de changement de terrain via Footclubs

ARPAJONNAIS RC 6 / PORT. BRETIGNY 5 * D1

VAL YERRES CROSNE 5 / PECQUEUSE AS 5 * D1 remis au 1^{er} mai 2025

VAL YERRES CROSNE 5 / VILLEMORISSON FC 5 * D1

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2024/2025
HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matchs auront lieu à 16h00 pour cette division.

Le club de MASSY 91 FC devra donc jouer à 16h00 au lieu de 15h30,

Le club de PALAISEAU US devra donc jouer à 16h00 au lieu de 14h00,

Le club de VIRY CHATILLON ES devra donc jouer à 16h00 au lieu de 15h30.



Demandes de changement de terrain via Footclubs

ARPAJONNAIS RC 2 / EVRY FC 3 * D3/B

ARPAJONNAIS RC 3 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/C

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

VAL YERRES CROSNE 2 / MNVDB FC 1 * D3/D

SUD ESSONNE 1 / VILLABE ETS 3 * D4/C

VILLEMORISSON FC 1 / VILLEBON SPF 1 * D4/D du 17 mai 2025

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

IGNY AFC 1 / VILLABE ETS 2 * D3/A

WISSOUS FC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

MENNECY CS 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/A

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot féminin).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ETAMPES FC 3 / BOUSSY-QUINCY FC 2 * D4/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation des terrains).

Match n° 29437355 du 5 avril 2025

MENNECY CS 3 / MORSANG SUR ORGE FC 1 * D4/B

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de MENNECY CS nous indiquant le résultat de la rencontre.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

MENNECY CS 3 : 2 buts

MORSANG SUR ORGE FC 1 : 8 buts

Match n° 28863487 du 3 mai 2025

ETAMPES FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 * D2/B

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs.

Refus de la Commission (rencontre Féminines Seniors à 17h30).

La Commission impose la rencontre à 15h30.

Match n° 28619262 du 3 mai 2025

AIGLE FERTOISE 1 / DRAVEIL FC 2 * D3/C

Arrêté Municipal de fermeture du stade Carnot à LA FERTE ALAIS.

La Commission reporte la rencontre au 10 mai 2025.



Match n° 29437651 du 24 mai 2025

LISSOIS FC 2 / RIS ORANGIS US 4 * D4/D

Courriel du service des sports de LISSES nous informant de l'indisponibilité des terrains le 24 mai 2025.

Courriel du service des sports de LISSES nous informant de l'indisponibilité des terrains le 24 mai 2025.

La Commission demande à LISSOIS FC de trouver un terrain de repli et d'en informer le District (dernière journée de championnat).

CHAMPIONNAT U16

Match n° 29408934 du 4 mai 2025

SAVIGNY FOOT CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D1

Reprise du dossier.

Demande d'attestation du propriétaire du terrain de repli non reçue (voir PV des 8 avril 2025, 15 avril 2025 et 23 avril 2025).

La rencontre est annulée.

La commission donne match perdu à Savigny FOOT CO 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VIRY CHATILLON ES 1 (3 points, 0 but) (Art 10.5 du RSG du DEF).

De plus, l'application de la sanction de la Commission Départementale de Discipline n'ayant pas pu se faire pour ce match, la Commission précise qu'elle est décalée sur le prochain match à domicile :

Match n° 29408947 : SAVIGNY FOOT CO 1 / PARAY FC 1 du 18 mai 2025.

La Commission demande au club de SAVIGNY FOOT CO de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le 13 mai 2025, avant 16h00.

Match n° 29436738 du 4 mai 2025

BONDOUFLE AMC 1 / MNVDB FC 2 * D4/B

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 13 AVRIL 2025

D3/A

Match n° 29436180 * GIF SFOC 1 / COUDRAYSIEN FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

FMI transmise tardivement.

Amende réglementaire à GIF SFOC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2025

D2/A

Match n° 28617743 * DOURDAN SPORTS 1 / MENNECY CS 1



Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 6 mai 2025.

D3/B

Match n° 29683932 * MILLY GATINAIS FC 1 / MNVDB FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 mai 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ST GERMAIN SAINTRY 1 / MENNECY CS 2 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ATHIS-MONS USO 1 / RIS ORANGIS US 2 * D3/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (gestion des créneaux).

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 27 AVRIL 2025

D2/A

Match n° 28614057 * EVRY FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 6 mai 2025.

Demande de changement de terrain via Footclubs

AIGLE FERTOISE 1 / COURCOURONNES FC 1 * D4/A

Accord de la Commission.

Match n° 28614153 remis au 27 avril 2025

OLLAINVILLE AS 1 / RIS ORANGIS US 1 * D2/B

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie d'OLLAINVILLE reçu le vendredi 25 avril 2025 à 14h33.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF est respectée.

La Commission reporte la rencontre au jeudi 8 mai 2025.



Match n° 28614167 remis au 1^{er} mai 2025

VILLABE ETS 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D2/B

Demande de BALLAINVILLIERS AS de changement de date via Footclubs.

Refus du club adverse.

Refus de la Commission.

La rencontre est maintenue le jeudi 1^{er} mai 2025 à 9h30.

+55 ANS

En l'absence de journées disponibles, les matchs remis seront à jouer en semaine.

La Commission demande aux clubs concernés de trouver un accord sur une date et d'en faire la demande sur Footclubs au plus tôt.

Tous les matchs non joués à la fin de la saison (25 mai 2025), seront neutralisés.

FEUILLES DE MATCH NON PARVENUES DU 20 AVRIL 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie aux clubs recevant pour sa réunion du 29 avril 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Match n° 29435690 * PAYS LIMOURS ENT 6 / RIS ORANGIS US 6 * Poule A

Match n° 29609473 * LISSOIS FC 6 / VILLEMOISSON FC 6 * Poule B

Demande de changement de terrain via Footclubs

BONDOUFLE AMC 6 / LISSOIS FC 6 * Poule B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

VILLABE ETS 6 / ST VRAIN FC 6 * Poule A du 1^{er} mai 2025 (remis) au 11 mai 2025

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel de FLEURY 91 FC

FLEURY 91 FC 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A du 4 mai 2025 au 15 mai 2025 à 20h00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 29551176 du 30 mars 2025 reporté à une date ultérieure

ATHIS-MONS USO 6 / TOURNELLES CONCY 6 * Poule B

Courriel d'ATHIS-MONS USO proposant la date du 11 mai 2025.

La Commission rappelle qu'il vous appartient de contacter l'équipe adverse et de convenir d'une date commune (voir PV des 22 et 29 avril 2025).

Sans l'accord du club adverse, la rencontre reste reportée à une date ultérieure.



Match n° 29551171 remis au 4 mai 2025

VILLABE ETS 7 / JUVISY ACADEMIE 6 * Poule B

Courriel de VILLABE ETS nous informant de l'occupation du terrain par une équipe prioritaire.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.